

Lettre ouverte de l'URPS Médecins Libéraux de Bretagne :

- à la ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Madame Frédérique VIDAL
- au ministre des Solidarités et de la Santé, Monsieur Olivier VERAN
- aux doyens des facultés de médecine de Brest et de Rennes, Pr Christian BERTHOU et Pr Eric BELLISSANT



- au Président de l'Ordre Régional des Médecins de Bretagne, Dr Jean-François DELAHAYE

Rennes, le 16 avril 2021

Réforme des études de santé : la PACES devient PASS ou LAS

Interpellée par le collectif national PASS/LAS, l'URPS Médecins Libéraux de Bretagne apporte tout son soutien aux étudiants impactés et demande que la mise en œuvre de cette réforme ne vienne pas gâcher les espoirs de jeunes motivés

Madame la ministre, Monsieur le ministre, Messieurs les doyens, et Monsieur le Président,

Le collectif national PASS/LAS, qui regroupe des étudiants primants PASS et LAS en études de santé et leurs familles, a interpellé l'URPS Médecins Libéraux de Bretagne sur la situation de ces étudiants qui sont victimes d'une rupture du principe d'égalité des chances.

L'URPS Médecins Libéraux de Bretagne apporte tout son soutien aux demandes formulées par le collectif PASS/LAS, en faveur de :

- « **L'égalité de traitement pour toutes les universités françaises** pour leur année de transition avec une augmentation minimale de la capacité d'accueil de 30 % toutes filières confondues (y compris la filière kinésithérapie) ainsi que le respect de la loi qui indique explicitement que les étudiants primants PASS et LAS ne doivent pas être pénalisés : la loi est claire, **les places des redoublants PACES ne doivent pas être déduites du numerus, elles doivent faire l'objet d'un numerus supplémentaire financé par une enveloppe budgétaire spécifique.**
- Le retrait de toutes les délibérations qui ne respectent pas cette augmentation exceptionnelle (dont les délibérations anticipées de Montpellier, Toulouse et Rouen).
- **La possibilité que le redoublement soit exceptionnellement accordé aux étudiants PASS qui le souhaitent**, le temps que le dispositif de réorientation soit totalement revu et repensé, afin d'être une véritable source d'espoir dans un avenir choisi par l'étudiant et non pas subi pour conserver à n'importe quel prix une seconde chance. »

En espérant que cette lettre retiendra toute votre attention, veuillez agréer, Madame la ministre, Monsieur le ministre, Messieurs les doyens, et Monsieur le Président, notre sincère considération.

p/o le Bureau de l'URPS MLB, représenté par Dr Nicole COCHELIN,
secrétaire de l'URPS MLB, dermatologue à Montfort-sur-Meu (35)